



Commune des Adrets-de-l'Estérel  
Département du Var



# PLAN LOCAL D'URBANISME

## 5. Annexes

### 5.1. Annexes Sanitaires

#### ***5.1.5 Notice explicative de gestion des eaux usées***

---

**Elaboration du PLU :**

*Prescription par délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2012  
Arrêt par délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 2021  
Approbation par délibération du Conseil Municipal en date du*

La CAVEM exerce la compétence de collecte des eaux usées sur l'ensemble la commune des Adrets de l'Estérel. Un schéma d'assainissement est en cours de rédaction et a donnée lieu a un premier rapport en septembre 2016.

## FONCTIONNEMENT GENERAL

Le réseau d'assainissement de la commune de Les Adrets – de - l'Estérel est de type séparatif. Les eaux de pluie sont ainsi collectées séparément des eaux usées.

Le linéaire de réseaux d'eaux usées public sur la Commune des ADRETS DE L'ESTEREL et au total d'environ 10 900 mètres dont 318 ml en refoulement.

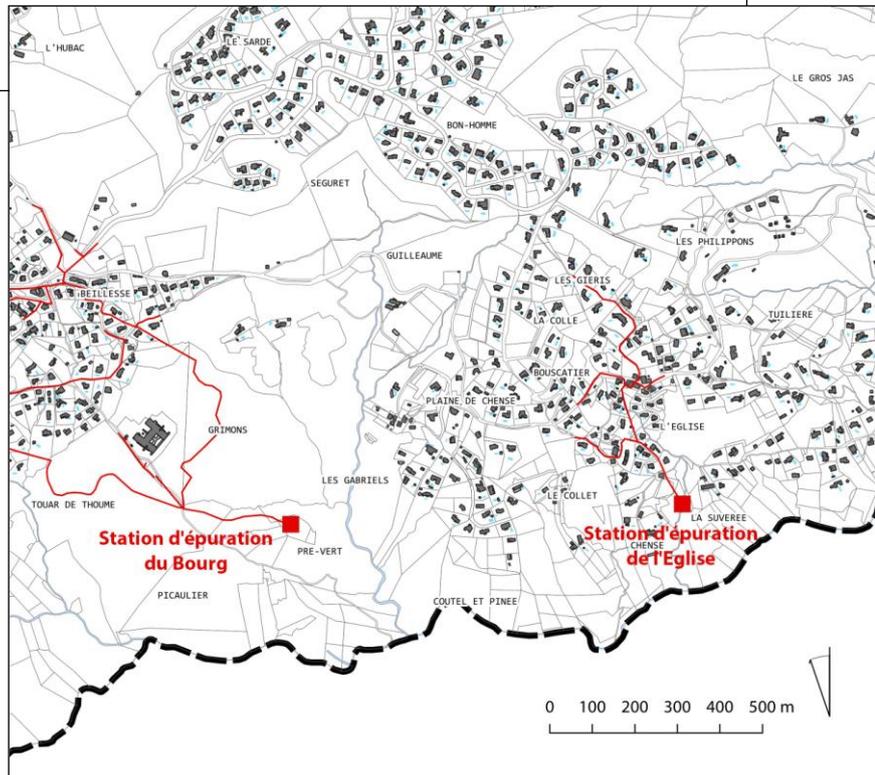
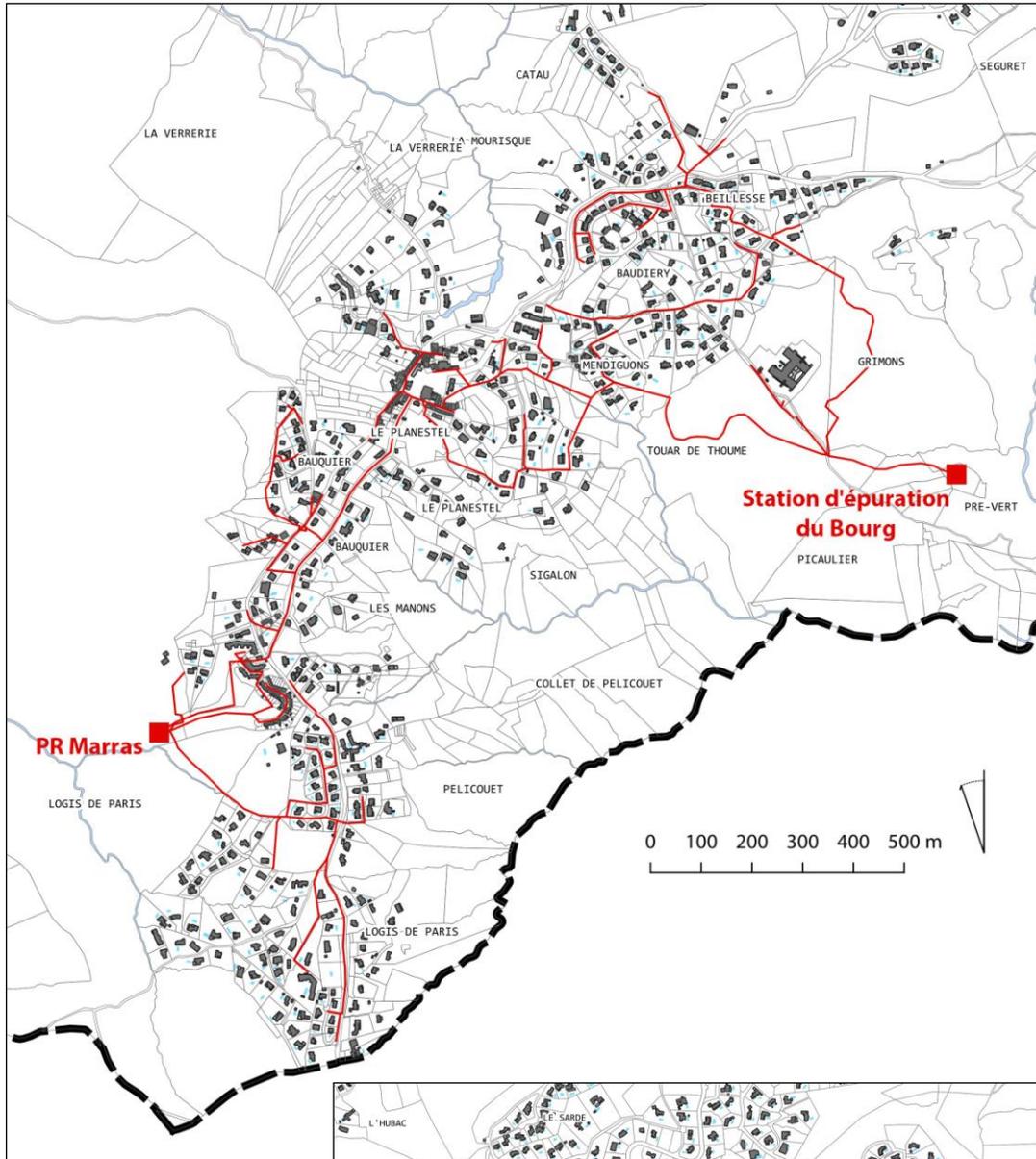
Ce réseau est divisé en deux parties en fonction des bassins versants. :

- **Le réseau du Village (Planestel)** : il est de type séparatif à la fois gravitaire et en refoulement. Les eaux usées du village sont collectées par un réseau ramifié qui rejoint la station d'épuration située en contrebas. Le linéaire du réseau d'eaux usées du Village est de 9 716 ml dont 318 ml en refoulement (issu du PR Marras).
- **Le réseau du quartier de l'Eglise** : il est de type séparatif entièrement gravitaire. Les eaux usées de l'Eglise sont collectées par un réseau ramifié qui rejoint une station d'épuration située en contrebas. **Le linéaire du réseau d'eaux usées du quartier de l'Eglise est de 1 183 ml.**

Sur la Commune des ADRETS DE L'ESTEREL, le nombre d'abonnés raccordés au réseau d'assainissement **en 2015 est de 542 abonnés, soit un taux de raccordement de 39,6 %** (en supposant que la totalité des habitations est raccordée à l'eau potable). L'assainissement collectif répartis à hauteur de 63 sur la STEP de l'Eglise et 480 sur la STEP de Pré Vert.

- La station d'épuration « Les Adrets – Village » dite Pré Vert créée en 1998, avec une capacité de 1180 équivalents/habitants. Le traitement est de type lit bactérien à forte charge à travers un filtre fixateur bactérien sur pouzzolane.
- La station d'épuration Eglise — Chense créée en 1970, avec une capacité de 200 équivalents/habitants

On dénombre **un seul poste de refoulement (PR Marras)** sur le réseau d'assainissement du Village (Planestel). Ce poste sert à refouler les eaux usées issues de la partie sud du Village vers le réseau gravitaire situé plus en amont.



## DYSFONCTIONNEMENTS ET PROGRAMMES DE TRAVAUX

---

En application de la Directive Européenne ERU du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines, la commune des Adrets – de - l'Estérel s'est vu dans l'obligation de mettre à jour son système d'assainissement.

La station d'épuration dite du Marras, créée en 1987, a ainsi été remplacé par un Poste de Refoulement (PR) qui permet de diriger les effluents vers la station Pré vert actuelle.

Un schéma directeur d'assainissement est en cours parallèlement a la démarche d'élaboration du PLU

Des études ont été menées et un projet a été retenu consiste en : \*

- la remise aux normes de la station de Pré vert :
- la réalisation d'une nouvelle station dans le quartier de l'église d'environ 400 équivalent habitant

Des collecteurs seront créés permettant de collecter l'ensemble des effluents de la commune étant donné les projets communaux et l'évolution démographique,

Des travaux restent à prévoir :

- Suppression de la station d'épuration de l'Église.
- Mise en place d'un groupe électrogène au PR de Marras
- Réhabilitation des canalisations et regards, non étanches
- Mise aux normes des équipements

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES EAUX USEES

---

(Source : CAVEM)

La Communauté d'Agglomération Var Esterel Méditerranée est compétente en matière d'assainissement non collectif et effectue à ce titre des contrôles de terrain de l'ensemble des dispositifs d'assainissement non collectif présent sur son territoire.

La commune des Adrets de l'Estérel compterait en 2016 près de 827 habitations en assainissement non collectif soit plus de la moitié du parc de logement.

Depuis le 1 janvier 2013, 158 contrôles d'assainissement non collectif ont été réalisés dont 148 contrôles techniques de bon fonctionnement et 10 contrôles de réalisation de travaux neufs suite à des dépôts de permis de construire.

Sur ces 158 contrôles techniques de bon fonctionnement, il y en a 80 % qui ne sont pas aux normes réglementaires et 20 % qui respectent la réglementation actuelle. Les constats de non-conformité concernent pour plus de 50% des cas des problèmes « mineures » comme l'absence de regard et peu de cas concernent de réel problème de pollution du milieu récepteur par les installations d'assainissement non collectif.